

## Compte-rendu Conseil municipal du 27 septembre 2023 à 20h30

Présents : François MANSION, Corine DURANTAY, Laurence GUICHARD, Fabienne FERRY, Nicolas BARBIER, Eric FERRY, Benjamin MATAGNE, Pierre GROS,

Excusés : Sandrine MORCEL (sans procuration), Aurélie GUILLEMINOT (sans procuration),

Absents : Sophie PAUL.

Secrétaire de séance : Fabienne FERRY

- 1- Approbation du dernier PV du conseil municipal
- 2- Délibération : Admission en non valeurs par le comptable public
- 3- Délibération : Désignation d'un référent déontologie
- 4- Délibération : Avenant à la convention Autorisation du Droit des Sols
- 5- Syndicat Forestier
- 6- Travaux en cours et à réaliser
- 7- Questions diverses

### 1- Approbation du dernier PV du conseil municipal

Le PV n'appelle pas d'observations.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### 2- Délibération : seuil d'admission en non-valeur par le comptable public

Par décret 2023-523 du 30/06/2023, le comptable public peut admettre en non-valeur des titres de recettes émis par la commune pour un montant de 100€ maximum.

Conformément à la loi, ce seuil maximum de 100€ s'entend par article/titre/facture présentée en non-valeur.

Le conseil doit délibérer pour fixer le seuil retenu, ce dernier ne pouvant dépasser 100 €

Le seuil de mise en non-valeur retenu par le Conseil Municipal se fixe à 50 € prenant en considération le plus petit montant de location fixé par la Commune (location de garage 15 € ou encore les pommiers).

### 3- Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

Les collectivités locales doivent mettre en place un(e) référent(e) déontologue des élus locaux, chargé(e) d'apporter à tout(e) élu(e) local(e) qui le(la) consulte les conseils utiles au respect des principes déontologiques contenus dans la charte de l'élu local.

Le(la) référent(e) déontologue est une personne choisie sur la base de son expérience et de ses compétences.

Cette mission ne peut pas être attribuée aux :

- Élus locaux de la (des) collectivité(s) concernée(s) en cours de mandat ou l'ayant exercé depuis moins de 3 ans,
- Agents de la (des) collectivité(s) concernée(s),
- Personnes se trouvant en situation de conflit d'intérêt avec cette (ces) collectivité(s).

## Compte-rendu Conseil municipal du 27 septembre 2023 à 20h30

Ses avis sont consultatifs, ils ont valeur de recommandation et n'ont aucun effet contraignant. Il (elle) est tenu(e) au secret professionnel pour tous les faits, informations ou documents dont il(elle) a connaissance dans l'exercice de ses missions.

La communauté de communes a choisi Mme Perrin comme référent déontologue pour les élus de la CCT et propose aux communes qui le souhaitent de désigner le même référent.

Mme Dominique PERRIN, ancienne Maire d'Ochey (1989-1998) et de Villey-le-Sec (2014-2018), elle intervient aujourd'hui au sein de l'Association Des Maires 54 pour la formation des élus locaux.

Mme PERRIN sera indemnisée des frais de transport et d'hébergement éventuels assumés dans le cadre de sa mission dans les conditions identiques à celles appliquées pour le personnel de la fonction publique. Ainsi, la commune assumera le remboursement des frais occasionnés lorsque la référente déontologue sera consultée par un(e) élu(e) au titre de son mandat communal.

Le conseil municipal doit se prononcer pour accepter ou non la nomination de Mme Perrin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal rend un avis favorable à la désignation de Madame PERRIN.

#### 4- Délibération : Avenant à la convention Autorisation du Droit des Sols

Le bilan de l'année 2022 fait notamment état des recettes de l'année qui n'ont pas permis de couvrir l'ensemble des frais supportés par la Ville de Toul. Aussi, conformément à l'article 4 de la Convention, une modification des modalités de financement est réalisée afin de tenir compte de l'activité réelle constatée et du coût supporté par la Ville de Toul.

Cette modification consiste en un ajustement annuel, réalisé concomitamment à la facturation du second semestre et proportionnellement au nombre d'Equivalent Permis de construire instruits pour chaque commune au cours de l'année écoulée (article 4).

De plus, avec la mise en place de la dématérialisation (saisine par voie électronique et instruction dématérialisée), la répartition des missions entre les Parties et le service instructeur de la Ville de Toul doit être mise à jour (article 2).

Le conseil municipal doit se prononcer pour accepter la mise en place de l'avenant proposé. L'avenant est adopté à l'unanimité.

#### 5- Syndicat Forestier

Suite à la présentation par Xavier COLLIN du projet de création du syndicat forestier dont l'objectif était d'être plus performant dans la vente de bois, les communes adhérentes le plus proches seront Minorville et Avrainville. Noviant serait donc relativement isolée dans la création de ce syndicat.

Une question subsiste : qu'est ce qui sera réellement optimisé grâce au syndicat ? La commune de Noviant aux Prés ne représente que 144 hectares de forêt et reste donc assez

## Compte-rendu Conseil municipal du 27 septembre 2023 à 20h30

limitée dans le poids qu'elle représenterait dans le syndicat. De surcroît, l'adhésion nécessitera un engagement à tous les niveaux de la vie du Syndicat.

Benjamin MATAGNE a étudié le projet et, au regard de l'isolement de la Commune dans le Syndicat ainsi que sa surface forestière la plus-value de l'adhésion n'est pas avérée.

En revanche, Monsieur MATAGNE précise que le remplaçant de Monsieur PELERIN (actuel garde ONF) sera à intégrer dans les discussions autour de l'enjeu de la Forêt hors Syndicat.

Le Conseil Municipal fait le choix de ne pas adhérer au Syndicat tout en sachant qu'une adhésion plus tardive sera compliquée car elle impliquera une nouvelle répartition des quotes-parts et donc des statuts du Syndicat.

### 6- Travaux en cours et à réaliser :

- **Réfection du plancher de l'église :** Devis produit par l'entreprise Marc Thiriot signé le 30/08/2023. Le montant des travaux s'élève à 2 564 € HT. Une intervention avant fin octobre a été demandée.  
Le financement de ces travaux pourrait entrer dans le cadre du Plan d'Accompagnement Projet de la ligne haute tension.
- Plafond de la Sacristie : nécessite une rénovation dans le cadre d'infiltrations constatées. La garantie décennale de l'entreprise ROLLIN peut être activée sauf que l'entreprise ne répond pas malgré les relances par mail. Monsieur GROS demande de relancer par mail, de fixer une date de réalisation de travaux avec date butoir au-delà de laquelle un courrier LRAR sera adressé pour mise en demeure.
- Devis peinture logement Rue du Breuil.  
Plusieurs demandes auprès de Mr Pierrick PAUL sont restées vaines. D'autres devis ont donc été faits. Contact pris avec l'entreprise LALLEMEND de Minorville qui se déplace pour réaliser un devis ce samedi 30 septembre 2023.
- Appartement locatif communal du 16 bis Rue Jean de Beauvau (en location depuis 10 ans auprès du même locataire). Suite au sinistre du conduit de cheminée un devis doit être réalisé. Corine DURANTAY s'est déplacée pour constater les dégâts liés à de la condensation produite par le conduit de cheminée. Le tubage doit être réalisé prochainement par l'entreprise Catania pour un montant de 1158€ HT.
  - D'autres travaux apparaissent nécessaires :
    - Les soupapes du circuit de chauffage gouttent,
    - Des travaux de peinture sont à réaliser : devis sollicité entreprise LALLEMEND,
    - La cabine de douche n'est plus étanche et serait probablement à changer,
    - Demande de la locataire d'avoir un éclairage sur le devant nécessite un détecteur et un interphone
    - Dans le couloir de l'immeuble il manque une plaque de plafond qui recouvre la laine de verre.
- **Défrichage - travaux préparatoires à la ligne haute tension :**  
Une entreprise alsacienne, qui œuvre pour le défrichage, sépare les bois en grume pour la vente soit en perche de + ou - 4 mètres mis en dépôt pour les affouagistes et

## Compte-rendu

### Conseil municipal du 27 septembre 2023 à 20h30

tout le reste sera utilisé en bois énergie (plaquettes). Le volume est estimé par l'ONF à 400 stères. L'ONF rachète le bois énergie à 40 € la tonne. Une société privée proposant 25 € la tonne, le bois de chauffage sera vendu à l'ONF.

Dans le cadre du projet de ligne à haute tension, deux questions se posent :

- Qu'est-ce qu'on plante sous la ligne ? : ce à quoi le Conseil répond : Faut-il replanter quelque chose ? ou laisser repousser ce qui repoussera tout en sachant que cet endroit ne sera pas propice à la promenade, il semble préférable de laisser pousser pour ne pas avoir de coût d'entretien.
- Location de chasse : considérant l'impact des travaux sur la location de chasse en cours (moins de gibier), il est proposé de geler l'indice en 2024.

#### - Fibre

Le Département de Meurthe et Moselle a missionné un cabinet pour relier Manonville à Bernécourt. Plan ci-dessous. Le cabinet ayant simplement adressé les plans sans même s'être déplacé, le dossier est laissé en attente.

Monsieur GROS questionne les motifs puisqu'il y a déjà une ligne fibre ?

Une demande a été faite pour passer en enfouissement pour le réseau fibre sur le « chemin derrière les jardins » et le « chemin des vignes ». Ce passage chemin des vignes démontrant à quel point la décision ne s'est pas faite in situ.

- **Coffret électrique pour champ de foire** : ENEDIS a été contacté pour cette installation. A la suite de quoi ENEDIS a recontacté le Maire 3 fois. Le devis a été produit mi-août pour un montant de 1500 €. ENEDIS mandate alors des prestataires pour faire établir des devis. La société SVT est venue mardi pour expliquer la nature des travaux qui implique un délai d'intervention de 6 semaines. Les travaux ne seront pas faits avant le marché du village.

- **Projet AP Enveloppe financière / Aide RTE dans le cadre de l'installation ligne haute tension**

Des pistes de réflexion sont lancées :

- Aménagement du champ de foire,
- Remise en état des extérieurs de la salle des fêtes : trottoirs - parking - murs.
- Aire de jeux pour laquelle une notification positive pour une subvention de 30 000€ a été émise en faveur du terrain multisports.

#### - Terrains

- L'achat du terrain de Mr et Mme Gaudard est en cours,
- Terrain de Mr Pimpao : en cours de bornage,
- Terrain de Mr Renault : un morceau de terrain sera à concéder dans le cadre d'une prescription acquisitive. Suite accord avec un ancien Maire, Monsieur Renault s'occupe d'un morceau de terrain communal depuis 1973. Cf croquis ci-dessous.

# Compte-rendu Conseil municipal du 27 septembre 2023 à 20h30

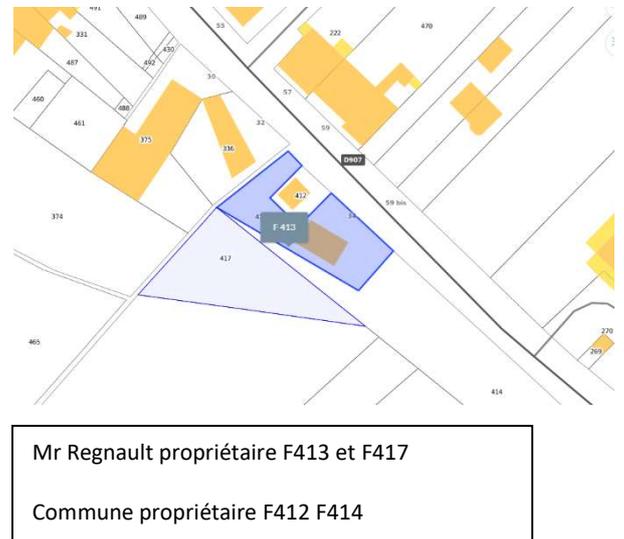
- **Colombarium** : les travaux sont en cours.
- **Dossier travaux d'assainissement** : l'entreprise actuellement à Minorville avance plus vite que prévu. Les travaux sur la Commune de Noviant commenceraient en novembre 2023. L'avancée anticipée de ces travaux nécessite de fixer rapidement la réunion publique qui doit être fixée 15 jours avant au minimum soit mi-octobre.
- **Dépôt sauvage de déchets** : plusieurs dépôts illicites de déchets ont été constatés. La Gendarmerie s'est déplacée pour constater ces dépôts avec prise de photos. Un dépôt de plainte sera fait. Une demande d'enlèvement auprès de la COMCOM sera faite.
- **Affaissement de la chaussée** : aucune réponse de la société prestataire même après l'envoi d'une Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (LRAR). Un avocat sera contacté pour prise en charge du dossier.

## 7 - Questions diverses

Madame Durantay observe qu'il y a toujours des voitures qui stationnent pour le passage de la balayeuse ce qui empêche son passage. Seul un arrêté municipal permettrait la verbalisation.

Point sur le repas ou colis de fin d'année pour nos aînés. Le Conseil Municipal fait le choix de maintenir le colis

Fin de séance 22H29



DELIBERATIONS SEANCE du 27/09/2023		
27/09/2023	0017	Seuil admissions en non valeurs
27/09/2023	0018	Référent déontologue
27/09/2023	0019	Avenant convention ADS